



**COMMISSION EUROPÉENNE**

**AMÉRIQUE LATINE**

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION RÉGIONALE**

**2007-2013**

**12.07.2007 (E/2007/1417)**

## INDEX

<b>RESUME EXECUTIF</b>	1
<b>INTRODUCTION</b>	3
<b>1. Les objectifs de la coopération au développement régionale de l'Union européenne avec l'Amérique latine</b>	
<b>A) Le cadre institutionnel, juridique et politique</b>	3
<b>B) Le cadre international : les objectifs du Millénaire</b>	4
<b>2. Situation et défis de la région, enjeux des relations avec l'Union européenne</b>	5
<b>A) Améliorer la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion</b>	5
<b>B) Les perspectives pour l'avenir : Face à un contexte fragilisé, la volonté des deux régions de dynamiser leurs relations économiques</b>	6
<b>C) Collaborer pour faire face aux enjeux régionaux</b>	8
<b>3. La coopération au développement passée, la coordination avec les autres donateurs et la cohérence avec les politiques y compris les nouveaux instruments thématiques</b>	9
<b>A) La programmation régionale actuelle</b>	9
<b>LES PROGRAMMES REGIONAUX</b>	11
<b>B) Les autres financements régionaux communautaires, la cohérence avec la politique communautaire (voir Annexe X)</b>	14
<b>C) La complémentarité des aides communautaires et des principaux donateurs</b>	16
<b>4. Les orientations stratégiques de réponse pour 2007 – 2013</b>	17
<b>A) Les trois axes des orientations</b>	17
<b>B) Renforcer le lien entre priorités politiques et coopération</b>	19
<b>C) Maximiser l'efficacité des programmes pour la région et les acteurs</b>	19
<b>PROGRAMME INDICATIF REGIONAL</b>	20
<b>Thème 1 – Soutien à la cohésion sociale, réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion</b>	21
<b>Thème 2 – Intégration régionale</b>	23
<b>Thème 3 – Répondre aux enjeux régionaux / Compréhension mutuelle</b>	24
<b>ANNEXE I – DESCRIPTION DES PROGRAMMES REGIONAUX</b>	1
<b>ANNEXE II – STATISTIQUES SUR LA REGION AMERIQUE LATINE</b>	2
<b>ANNEXE III – FIGURES ON POVERTY AND INEQUALITY IN LATIN AMERICA</b>	3
<b>ANNEXE IV – STRATEGIE DE LISBONNE</b>	5
<b>ANNEXE V – DONNEES PRESENTEES PAR LE RAPPORT SUR L'EVALUATION REGIONALE (2005)</b>	7
<b>ANNEXE VI – LES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS EN AMERIQUE LATINE</b>	9
<b>ANNEXE VII – ELEMENTS SUR LA COHERENCE AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES</b>	10
<b>ANNEXE VIII – OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU MILENAIRE</b>	

## **RÉSUMÉ EXÉCUTIF**

### **Caractéristiques de la région**

La région latino-américaine est constituée de blocs sous-régionaux distincts : le Mexique, l'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama), les Caraïbes (13 pays) ; l'Amérique du sud qui comprend la Communauté andine (Colombie, Equateur, Bolivie, Pérou) d'une part, le Chili et le Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Venezuela) d'autre part.

La population compte 542 millions d'habitants en 2005 dont 58% vivent dans deux seuls pays, le Brésil et le Mexique. Elle devrait atteindre 628 millions en 2015 dont 81% concentrée dans les villes.

L'Amérique latine est entrée, depuis les années 60, dans des processus d'intégration sous-régionales, récemment accompagnés de la multiplication d'accords de libre échange entre pays qui ont joué un rôle déterminant sur le commerce, contribuant à la croissance économique et au développement de la région. Récemment, des initiatives d'intégration régionale de la région sud-américaine (Communauté sud-américaine de nations) ont également vu le jour. Tous les pays ont adopté une économie de marché (libéralisation, privatisations) et certains ont bénéficié des flux importants d'investissements étrangers mais la situation économique est très hétérogène au niveau régional. Ces dernières années, la région a aussi souffert de l'instabilité financière. Cependant, les indicateurs économiques prévoient la continuation de la reprise de la croissance pour les années 2006-2007 estimée à 5,3 et 4,7, taux parmi les plus élevés des années récentes, selon les données de la CEPAL.

Si la région est la plus riche, en moyenne, du monde en développement avec un PIB moyen par habitant de 4.000 US\$ en 2005, celle-ci varie beaucoup selon les pays (895 US\$ au Nicaragua pour 7.200 US\$ au Mexique). La population y connaît une longue espérance de vie, 71 ans en moyenne et un bas taux de mortalité infantile. La part des services dans l'économie est relativement importante.

Cependant, la région a le record des inégalités, la moitié de la richesse est concentrée dans 10% de la population (contre 30% de la richesse dans les pays industrialisés) et plus de 200 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté et environ 88 millions dans l'extrême pauvreté, en 2005. Les populations indigènes et les minorités ethniques sont souvent touchées par la précarité et la marginalisation.

La région latino-américaine est particulièrement dotée en richesses naturelles et en biodiversité. Mais son environnement est menacé : concentration urbaine mal maîtrisée, déforestation aux conséquences néfastes, risques naturels, dont les effets atteignent majoritairement les populations les plus pauvres.

### **Résumé de la programmation de la coopération au développement régionale**

La programmation régionale Amérique latine s'inscrit dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), ainsi que dans le suivi des Sommets entre l'UE et l'ALC et notamment des Sommets de Guadalajara (2004) et de Vienne (2006) et veut contribuer au renforcement du partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Ce partenariat se traduit à trois niveaux coordonnés : régional, sous-régional, bilatéral.

Elle est en ligne avec la Communication sur un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine adoptée par la Commission le 8 décembre 2005 et les documents de politique de développement. L'UE et l'Amérique latine se sont engagées lors des Sommets, à développer un « partenariat stratégique régional » visant à établir une relation forte dans les domaines politique, économique et social.

Traditionnellement la coopération au développement régionale entre l'UE et l'AL a été une composante forte des relations et doit être vue comme un instrument complémentaire aux programmes nationaux et sous-régionaux. Elle a une valeur ajoutée, bien appréciée par les évaluations, et s'est

concentrée dans des initiatives de Networking entre les acteurs des deux régions. Sa préparation et sa mise en œuvre impliquent une coordination étroite avec d'autres bailleurs de fonds (CEPAL, BID, PNUD, OIT...).

La coopération avec les pays d'Amérique latine est marquée par l'extension du réseau d'accords d'association entre l'Union européenne et le Mexique, le Chili, et dans le futur avec le Mercosur, l'Amérique centrale et la Communauté andine. Elle combine la poursuite d'importants programmes de coopération au développement régionaux en cours d'exécution, afin de développer la notion de partenariat entre les deux régions, Union européenne et Amérique latine et Caraïbes.

Une concentration de ce type d'actions s'impose pour la programmation future, autour des priorités pour la région. Trois domaines d'activités régionales sont identifiés pour la période 2007-2013. Ils correspondent à la fois à des besoins au niveau régional et aux leçons tirées de l'expérience de la coopération passée, dont il convient d'assurer l'existence d'une visibilité adéquate.

Les trois domaines sont orientés en vue de faire face aux enjeux régionaux :

- (1) Cohésion sociale pour consolider les tissus sociaux à travers, entre autres, la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion, ainsi que la coopération dans le domaine de la lutte contre les drogues  
URB-AL, EUROsociAL
- (2) Intégration régionale et coopération économique  
AL-INVEST, @LIS
- (3) Ressources humaines et compréhension mutuelle Union européenne/Amérique latine  
ALFA, ERASMUS MUNDUS (Volet coopération ext.), compréhension mutuelle

Une attention particulière devrait être accordée au regroupement des programmes ainsi qu'à leur intitulé et leur visibilité.

## INTRODUCTION

Les programmes de coopération au développement régionaux, dont certains ont été mis en œuvre depuis les années 1990, ont acquis une certaine maturité et des leçons de l'expérience peuvent être mises à profit.

Faisant suite au premier document couvrant la période 2002-2006, ce deuxième exercice de programmation au niveau régional Amérique latine envisage de porter une vision plus stratégique aux programmes de coopération régionaux.

Une évaluation régionale externe a été réalisée ainsi que des consultations. Il a ainsi été constaté que tous les bénéficiaires : gouvernements d'Amérique latine, les représentants de la société civile ainsi que les Etats Membres reconnaissent l'intérêt de ces programmes qui mettent en relation des acteurs des deux régions pour collaborer sur des thèmes d'intérêt commun.

En tenant compte de ce contexte, il apparaît aujourd'hui justifié de poursuivre la coopération régionale avec tous les pays d'Amérique latine par le biais de ce type de programmes -centralisés (AL-INVEST, ALFA, ALBAN, URB-AL, @LIS, EUROsociAL, EURO-SOLAR). La prise en compte des évaluations de ces programmes et la concentration des priorités autour des trois axes stratégiques contribuent à la définition de la programmation future.

### *1. Les objectifs de la coopération au développement régionale de l'Union européenne avec l'Amérique latine*

#### **A) Le cadre institutionnel, juridique et politique**

Le principal **instrument juridique et financier** qui régit la coopération de la CE à l'égard de l'Amérique latine sur la période 2007-2013 est le Règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'un **Instrument de la Coopération au Développement (ICD)**, sur base de l'article 179 du traité instituant la CE.

La politique de coopération de l'Union européenne est fondée sur l'article 177 du Traité instituant la Communauté européenne, qui établit que la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise le développement économique et social durable des pays et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux, l'insertion harmonieuse et progressive des ces pays dans l'économie mondiale, et la lutte contre la pauvreté. Elle répond également à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

De plus, l'article 181a du Traité qui établit la Communauté Européenne prévoit que la Communauté mette en œuvre des mesures économiques, financières et de coopération technique avec les pays tiers qui sont complémentaires à celles effectuées par les Etats membres et conformes à la politique de développement de la Communauté. La politique communautaire dans ce domaine contribuera à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit et à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La déclaration conjointe du Conseil et de la Commission de novembre 2005 sur la politique de développement précise les objectifs et les principes qui doivent guider l'action de l'Union, notamment le renforcement de la coordination entre la Commission, les Etats membres et les principaux donateurs pour atteindre une meilleure complémentarité des aides, la concentration des activités communautaires, l'examen de la cohérence des politiques communautaires et la préparation de documents stratégiques par pays.

La programmation de la Commission européenne en Amérique latine a pour objectif d'accompagner l'approfondissement du dialogue sur les politiques et les réformes dans la région en s'attachant à intervenir aux niveaux les plus adéquats (national, régional) et de façon différenciée selon les catégories des pays, en privilégiant l'aide aux pays les plus pauvres.

Les programmes régionaux ont une vocation spécifique, ils obéissent au principe de subsidiarité et visent à rapprocher les deux régions sur des thèmes d'intérêt mutuel.

La Commission, lors du Vème Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes en mai 2006 à Vienne (Autriche), a défini ses objectifs dans le cadre des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Ces objectifs portent essentiellement sur trois domaines prioritaires : le multilatéralisme, la cohésion sociale et l'intégration régionale. Le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine, orchestré par les processus des Sommets, accompagne aussi le dialogue politique avec les pays, sous-régions et avec le groupe de Río. Ce partenariat a permis de développer des accords d'association avec le Mexique et le Chili. Des processus de négociation sont en cours avec les sous-régions : Amérique centrale, Communauté andine et Mercosur, plus ou moins avancés selon leur niveau d'intégration et dont les étapes ont été définies aux derniers Sommets.

Il est important de signaler que la Commission a adopté, le 8 décembre 2005 (COM(2005) 636 final), une nouvelle Communication sur le renforcement de ses relations avec l'Amérique latine. Celle-ci souligne l'importance d'établir un partenariat stratégique renforcé au travers d'un réseau d'accords d'association, impliquant tous les pays de la région et susceptible de contribuer à l'intégration de la région toute entière; notamment par le biais des actions suivantes :

- Lancement de véritables dialogues politiques qui renforcent l'influence des deux régions sur la scène internationale
- Développement des dialogues sectoriels efficaces en vue de réduire durablement les inégalités et de promouvoir le développement durable et la lutte contre la pauvreté
- Contribution à la création d'un cadre stable et prévisible permettant d'aider les pays latino-américains à attirer plus d'investissements européens qui, à terme, contribueront au développement économique
- Meilleure adaptation de l'aide et de la coopération aux besoins des pays concernés
- Accroissement de la compréhension mutuelle au travers de l'éducation et de la culture.

## **B) Le cadre international : les objectifs du Millénaire**

La nouvelle stratégie de programmation 2007-2013 s'inscrit dans la nouvelle déclaration conjointe Conseil / Commission européenne / Parlement européen adoptée en décembre 2005, « Le consensus européen » axée sur la réduction de la pauvreté dans le contexte du développement durable et les objectifs du millénaire pour le développement. La nouvelle politique de développement de l'Union européenne souligne l'importance d'une relation de partenariat avec les pays en développement et de la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratie, en vue d'une mondialisation équitable. Elle met en évidence le rôle de la société civile et s'attaque aux situations de conflit et au problème des états défaillants.

Le dernier rapport des Nations unies publié en juin 2005 : « Objectifs de Développement du Millénaire, perspectives pour l'Amérique latine et les Caraïbes », explique que la région ne peut atteindre les MDGs que si différentes conditions sont réunies dans les pays :

- Taux de croissance entre 3% et 4.4% annuel selon le niveau de développement des pays
- Changements institutionnels pour favoriser l'égalité et placer les politiques sociales au centre du développement
- Programmes sociaux concentrés sur la santé et l'alimentation pour les jeunes, les femmes et les nouveau-nés
- «Un véritable pacte fiscal novateur» pour générer des ressources publiques, accompagné d'une garantie de gestion transparente de la part des autorités publiques
- Augmentation de la part des bailleurs de fonds de l'aide publique aux pays les plus pauvres : Nicaragua, Honduras, Bolivie, Guatemala avec l'objectif de compléter les ressources internes
- La conclusion de la négociation de Doha afin de permettre à la région l'accès aux marchés des pays développés à leurs produits agricoles.

## 2) *Situation et défis de la région, enjeux des relations avec l'Union européenne*

### A) **Améliorer la cohésion sociale par la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion**

- *Réduire la pauvreté : les Objectifs du Millénaire*

L'Amérique latine est composée en majorité de pays à revenus intermédiaires touchés par des inégalités très fortes, avec un niveau de pauvreté approchant 41 % en 2005. 90% des pauvres de la région vivent dans des pays à revenus intermédiaires. Le rapport des Nations unies de 2005 sur la mise en œuvre des objectifs du millénaire dans les pays d'Amérique latine fait état de progrès insuffisants. Les progrès les plus notables concernent la réduction de la malnutrition, la mortalité infantile, l'accès à la ressource en eau, une meilleure scolarisation des filles. Entre 1990 et 2005 la pauvreté extrême est passée de 22,5% à 17,4%, les performances étant supérieures dans le pays plus développés. Dans les 5 pays les plus pauvres, l'extrême pauvreté atteint 30% de la population.

L'emploi reste la principale préoccupation avec une augmentation du chômage, passé officiellement au-dessus de la barre de 10% de la population en 2005. La qualité de l'emploi est aussi en question avec un vaste secteur informel en milieu urbain et des activités agricoles à faible productivité qui absorbent la moitié des emplois. La dégradation de l'environnement naturel et construit est en augmentation et affecte principalement la population pauvre, accentuant encore sa vulnérabilité.

- *La question des inégalités et de l'exclusion*

On a pu constater que la croissance économique avait des effets limités sur la réduction de la pauvreté compte tenu de la concentration des richesses dans les mains d'une minorité de la population. Mesurée en termes de coefficient Gini, celle-ci accuse dans la région le niveau le plus élevé du monde.

L'expérience montre que ces inégalités, notamment en termes de revenus, constituent un obstacle important à la réduction de la pauvreté, au développement économique durable lui-même et in fine, une menace pour la stabilité politique de la région. Les enquêtes et surtout les événements récents dans certains pays ont montré que les gouvernements n'ont pas su répondre aux attentes de leurs citoyens autant en matière de politique sociale que d'accès à l'emploi. Dans la plupart des pays latino-américains, l'Etat n'arrive pas à assurer les services de base. Ces insuffisances de l'Etat sont spécialement remarquées dans le manque de politiques fiscales efficaces et dans la redistribution de la richesse, ainsi que dans l'accès inéquitable à la justice. Les données de l'institut ILPES de la CEPAL (1999-2000) concernant la pression fiscale (y compris les charges sociales) en pourcentage du PIB indiquent un total de 16.6% pour la région comparé au double, 38% pour les pays de l'OCDE, et 41.5% pour l'Union européenne.

Enfin, comme l'indique le rapport de la Banque Mondiale sur la pauvreté des peuples indigènes, les phénomènes d'exclusion atteignent souvent les peuples indigènes ainsi que les minorités ethniques laissées pour compte du développement.

- *Renforcer les systèmes démocratiques, la légitimité institutionnelle, le rôle de la société civile, la défense des droits de l'homme et notamment les droits des peuples indigènes, des femmes et les minorités.*

Différentes enquêtes (Latinobarómetro, rapport PRODDAL du PNUD sur la gouvernance démocratique, etc.) montrent que si en apparence les conditions de base pour la démocratie sont réunies dans les pays d'Amérique latine, celle-ci est menacée par les problèmes graves de pauvreté et de chômage, l'absence de débat politique, de participation de la société civile, peuples indigènes et des femmes, par la fragmentation de la société, dans un contexte où le pouvoir politique et économique est concentré dans les mains d'une minorité. La cohésion sociale et la réduction des inégalités apparaissent comme des éléments clés pour la région.

Si des progrès sont notables dans les secteurs de l'éducation, de la santé et la reconnaissance des droits civiques, il est préoccupant de constater la mauvaise perception d'une grande part de la population à l'égard de certains systèmes politiques jugés incapables de répondre aux besoins économiques, aux besoins d'équité sociale, d'accès au droits politiques, économiques et sociaux de base.

Malgré le fait que plusieurs Etats de la région aient ratifié les instruments internationaux du BIT relatifs aux droits des peuples indigènes<sup>1</sup>, le transfert dans les législations nationales et les pratiques de respect des engagements internationaux sont encore faibles quand ils ne sont pas violés.

Le citoyen latino-américain rend responsable les élites latino américaines au pouvoir et leur incapacité à adopter des réformes suffisantes. La faiblesse des partis politiques, qui ne sont pas en mesure d'assurer leur rôle d'intermédiation politique, est aussi dénoncée. Ce diagnostic témoigne de faiblesses structurelles de l'Etat de droit, et de menaces pour la crédibilité des institutions nationales, pour la démocratie, pour la bonne gouvernance et pour la stabilité de la région.

Il est préconisé de traiter d'urgence ces priorités dans toute réforme économique, de créer un débat public élargi aux couches sociales, de renforcer la capacité et la légitimité des institutions.

## **B) Les perspectives pour l'avenir : Face à un contexte fragilisé, la volonté des deux régions de dynamiser leurs relations économiques**

Le bilan de ces dernières années montre une grande hétérogénéité et inégalité économique entre les pays, de hauts niveaux d'endettement (dette extérieure : 46% du PIB en 2004, la charge de la dette représentant 2,3% du PIB régional contre 1,6% en 1997) et une dépendance et volatilité des financements externes, dues à une chute des investissements étrangers ainsi que du prix des matières premières d'exportation. La CNUCED constate le repli général des investissements dans le monde, réorientés principalement vers les pays développés. L'Amérique latine n'y échappe pas et souffre plus que les autres régions car l'investissement étranger y a joué un rôle essentiel de financement externe (Brésil, Argentine) en comparaison avec les investissements et l'épargne internes. Si l'investissement direct étranger (IDE) a crû en moyenne annuelle de 43% à la fin des années 90, ceci est dû essentiellement aux privatisations massives aujourd'hui achevées et dans certains cas, remises en cause par l'opinion publique. La région devrait chercher à diversifier les investissements, notamment en les orientant vers des activités d'exportation, rentabilisables, compte tenu des progrès, dans les négociations commerciales.

Il apparaît que pour mener à bien sa stratégie commerciale, la région devrait investir pour renforcer sa capacité d'innovation et sa compétitivité dans les infrastructures, la recherche et le développement technologique, l'éducation et la formation tout en tenant compte de l'impact de ces activités sur l'environnement naturel et la gestion durable des ressources naturelles.

L'intégration régionale est un instrument efficace pour le développement de la région y compris la lutte contre la pauvreté, destiné à développer les marchés, obtenir des économies d'échelle, créer des opportunités pour diversifier les exportations et réduire la dépendance à un nombre limité de produits sujets à des variations de prix. Elle permet de se renforcer au niveau interne pour faire face à la volatilité des transferts de capitaux et aux chocs globaux. L'Union européenne soutient les processus d'intégration de l'Amérique latine et de ses sous-régions.

La conclusion en 2004 d'un accord entre les pays de l'Amérique centrale, de la Communauté andine et du Mercosur en vue de la création des futures zones de libre commerce est un signe de volonté politique de la région.

L'Union européenne accorde une grande priorité à la conclusion d'accords d'association avec le Mercosur et souhaite progresser dans cette voie avec les deux autres sous-régions selon les étapes qui ont été définies à Guadalajara en 2004 à Vienne en 2006.

- *Les relations commerciales et les investissements*

La promotion du commerce et des investissements est un élément important pour la croissance économique, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté.

---

<sup>1</sup> ILO convention 169 on Indigenous and Tribal Peoples ratified by Argentina, Bolivia, Brazil, Columbia, Costa Rica, Dominica, Ecuador, Guatemala, Honduras, Mexico, Paraguay, Peru and Venezuela. ILO no. 107 on Indigenous and Tribal Populations is still in force for Cuba, El Salvador, Haiti and Panama.

Malgré un accroissement significatif des flux commerciaux entre l'UE et l'Amérique latine (AL) au cours des quinze dernières années en chiffres absolus, perceptible dans les différentes régions/pays du sous-continent sud américain, le potentiel de croissance des échanges commerciaux et des investissements entre les deux régions ne paraît pas exploité de manière suffisante. En particulier, il apparaît que le dynamisme des échanges et des investissements, au cours de la première partie des années 90, ait désormais fait place à une relative perte de vitesse de l'UE en Amérique latine. Ainsi, la part des exportations de l'UE vers l'AL a décliné de 6,48% en 2000 à 4,95% en 2004, les exportations passant de 55 à 48 milliards d'euros entre 2000 et 2004 (tandis que les exportations d'AL vers l'UE augmentent légèrement). Depuis 2002, l'UE fait face à un déficit commercial avec l'AL.

Ce changement s'explique essentiellement par la faible croissance des économies européennes et par le dynamisme des Etats-Unis dont le commerce avec leurs voisins du sud a progressé depuis 1990 de plus de 200 % selon les données de la CEPAL.

Les relations restent également marquées par une forte asymétrie dans la mesure où l'UE représente, pour l'Amérique latine, un partenaire commercial déterminant (1<sup>er</sup> partenaire pour le Chili et le Mercosur et 2<sup>ème</sup> partenaire pour l'Amérique centrale, la Communauté andine et le Mexique représentant entre 10 et 25% des flux commerciaux dirigés vers l'UE, soit 15% en moyenne) tandis que la place de l'AL dans le commerce total de l'UE reste encore très marginale, avoisinant seulement les 5 % (chiffres très proches de 1990).

S'agissant des investissements, bien que l'UE reste le premier investisseur en Amérique latine avec un stock d'Investissement Direct Etranger (IDE) de 90 milliards d'euros en 2003, le niveau de ce dernier a baissé par rapport à 2001 (il représentait alors 147 milliards d'euros), de façon encore plus marquée dans la région du Mercosur (stock d'IDE passé de 120 à 67 milliards d'euros au Brésil et de 50 à 18 en Argentine entre 2001 et 2003). On est loin des niveaux atteints au milieu des années 90 dus en grande partie aux programmes de privatisation décidés par les gouvernements de la région. Il semble toutefois que la détérioration de l'IDE au début des années 2000 soit très largement conjoncturelle en raison de la crise économique en Argentine et en Uruguay qui a ensuite affecté la confiance des investisseurs dans l'ensemble de la région. Les derniers chiffres témoignent d'une amélioration significative de l'IDE en Amérique latine, selon les données d'Eurostat.

- *Des perspectives favorables*

Après une période de croissance moyenne annuelle inférieure à 2% (1999-2003), la région a bien récupéré avec une croissance en 2004 et en 2005 atteignant 5,7 et 5,9%. Les perspectives pour 2006 et 2007 (CEPAL août 2005) sont optimistes avec une prévision entre 4.3 et 4.5% par an. Cette croissance est due à une conjoncture favorable, une demande élevée de matières premières, une croissance des exportations de 22,8% et la baisse des taux d'intérêts, tous ces éléments créant un climat favorable pour la relance des investissements (croissance de 38% de l'IDE, soit 44 milliards) et de la consommation interne (plus 5%).

L'endettement externe représente aujourd'hui 27,1% du PIB comparé aux 43% de fin 2004. Il ne faut pas non plus négliger le rôle important des transferts de fonds de l'émigration, qui représentent plus de 2,2%, dont environ 60 milliards de dollars (20 milliards rien que pour le Mexique). Les analystes de la CEPAL estiment que ces données permettent que la région soit mieux préparée à affronter ses défis.

### **C) Collaborer pour faire face aux enjeux régionaux**

- *La recherche de stabilité et de développement durable*

Au moment où les pays de la région sont confrontés à des enjeux cruciaux pour leur développement (libéralisation commerciale, questions de sécurité, drogues, migrations, environnement, énergie, nouvelles technologies...), ils doivent surmonter leurs disparités pour faire face à des problèmes communs. Dans sa quête d'un développement durable, y compris la paix et la stabilité, la région doit rechercher davantage de convergence à tous les niveaux : politique, économique et commercial, en intégrant systématiquement la dimension sociale ainsi que les préoccupations liées à l'environnement.

La globalisation se traduit par des règles multilatérales, essentielles pour tous les acteurs internationaux. L'Union européenne et l'Amérique latine y sont très attachées et ceci se reflète dans la déclaration du dernier Sommet qui réitère le soutien commun à un certain nombre de priorités : la défense des droits de l'homme, la Cour Pénale Internationale, la ratification de Conventions des Nations unies telles que celles concernant le crime organisé, la corruption, le changement climatique, la protection de la biodiversité, etc.

Les deux régions doivent collaborer à l'édification de règles mondiales d'un jeu transparent et équitable et contribuer à la gouvernance globale, coopérer sur la question des droits de l'homme, dans le domaine commercial, dans la mise en œuvre des accords internationaux. La lutte contre le trafic de drogues est une priorité importante compte tenu de son expansion considérable et de son impact qui dépasse largement les pays producteurs de cocaïne en termes de consommation, d'augmentation de la criminalité, de corruption et de blanchiment d'argent et son impact sur l'environnement.

- *Des enjeux environnementaux globaux, menaces pour le développement*

La région latino-américaine fait face à de multiples défis environnementaux. La dégradation environnementale se poursuit à un rythme accéléré dans toute la région, en raison des conditions socio-économiques de la pauvreté d'une grande frange de la population, de la grande dépendance des économies latino-américaines liée à l'exploitation des ressources naturelles et de leur vulnérabilité croissante face aux catastrophes naturelles provoquées par le climat. Le changement de climat, l'eau, la biodiversité et les forêts sont des préoccupations sérieuses partagées par la majorité des pays latino-américains et devraient, en conséquence, constituer les priorités de l'action de l'UE.

L'Amérique latine comme l'Union européenne est confrontée à des enjeux environnementaux dont certains ont une dimension mondiale comme le changement climatique, la déforestation, la perte de biodiversité. Les performances de la région en ce qui concerne les principaux indicateurs de résultats de l'Objectif du développement du Millénaire 7 « garantir la durabilité de l'environnement » sont nuancées. Par exemple, en 2000, si la superficie forestière de la région représentait 47% de son territoire comparé à 30% pour la moyenne mondiale, l'indice de déforestation est élevé soit 5% sur la dernière décennie (incendies de forêts, usage agricole, infrastructures, exploitation minière, combustible, exploitation intensive de certaines espèces). Ce phénomène a un impact sur la diminution des ressources hydriques, l'érosion des sols, la perte de biomasse, la perte de biodiversité.

Ceci est une difficulté particulière étant donné qu'un grand nombre de pays latino-américains ont une énorme diversité biologique (Brésil, Colombie, Equateur, Mexique et Pérou sont parmi les dix premiers pays du monde en termes de biodiversité) et ont un important rôle à jouer à ce niveau. L'Amérique latine est le berceau de 40 % de toutes les espèces mondiales que l'on trouve dans les forêts tropicales. La Colombie, seule détient 10 % des espèces végétales et animales du monde. Cependant, la perte d'habitat menace déjà beaucoup d'espèces qui se trouvent en Amérique latine, et pourrait être la cause prochaine d'une grave perte de la biodiversité. Limiter la déforestation est un défi majeur pour la plupart des pays latino-américains. La conservation, tout comme l'utilisation raisonnable de telles forêts, sont essentielles pour atteindre les objectifs globaux de la biodiversité. Cependant, l'impact du bassin amazonien sur la configuration du climat mondial – pas seulement en termes de réserve de carbone et d'émissions de sa combustion, mais aussi en raison de son influence sur le cycle de l'eau – donne une raison supplémentaire à la CE de se focaliser sur les forêts du bassin amazonien.

De plus, ces forêts procurent également des moyens de subsistance à des millions de communautés parmi les plus défavorisées d'Amérique latine, y compris les peuples indigènes.

Le tribut latino-américain aux émissions globales de gaz de serre est à présent relativement bas (approximativement 4%). Cependant, les impacts potentiels futurs des changements climatiques et de l'utilisation des terrains pourraient être considérables et coûteux pour cette région. De plus, la libéralisation du gaz carbonique dans l'atmosphère, en conséquence de la continuelle déforestation en Amérique latine, aurait la capacité d'altérer l'équilibre global du carbone. La plupart des pays latino-américains sont déjà amenés à subir des périodes plus longues de sécheresse et à affronter de fréquents et violents ouragans, des inondations et des glissements de terrain qui affectent défavorablement leur développement économique global. Ceci ne peut être provoqué que par le changement de climat. En

conséquence, il est vital que des mesures de réduction et d'adaptation soient prises en considération par le Gouvernement tout comme par les donateurs. Le maintien à long terme de la croissance économique dépendra en partie de la capacité du pays à s'adapter aux changements climatiques.

La région évolue négativement depuis la fin des années 80 dans le domaine de l'efficacité énergétique (rapport entre la croissance économique et la consommation d'énergie) avec une augmentation de 7% en 1999 comparée à la réduction de 20% enregistrée dans les pays de l'OCDE.

En revanche, en 1995, la région n'était responsable que de 11% des émissions de CO2 mondiales dont 4,3% dues à l'usage des combustibles fossiles et le reste à la déforestation, comparé à 70% pour les pays développés. Si de grands efforts sont constatés dans l'accès à l'eau potable et dans l'assainissement, des problèmes importants doivent encore être résolus (accès insuffisant des populations, peu de gestion intégrée, problèmes sanitaires). La mise en œuvre de l'initiative de l'UE pour l'Eau (EU Water Initiative), représente un test afin d'apprécier l'engagement de la région et de plus, c'est un exercice à suivre par la Commission dans le cadre de sa programmation.

### **3. *La coopération passée, la coordination avec les autres donateurs et la cohérence avec les politiques y compris les nouveaux instruments thématiques***

#### **A) *La programmation régionale actuelle***

La Commission dispose à l'heure actuelle des instruments de coopération encadrés par l'Instrument de Coopération au Développement (ICD) pour mettre en œuvre les priorités de l'Union européenne avec l'Amérique latine, ceux-ci sont aussi bien thématiques que géographiques. Pour soutenir des activités liées à des priorités globales, elle a utilisé par le passé, les lignes budgétaires horizontales (LBH) telles que ONG, droits de l'homme, environnement, sécurité alimentaire, etc. Bien que non affectés, a priori, à des pays ou régions, ces financements pourraient atteindre des montants significatifs.

Cette programmation régionale de la coopération ne se réfère pas aux lignes budgétaires horizontales thématiques, mais tient compte de la complémentarité entre les différents instruments. Dans le cadre de la réforme des instruments financiers, lignes thématiques ont été remplacées par 7 grands programmes thématiques à vocation globale et avec le principe de subsidiarité par rapport à la programmation nationale et régionale.

L'Union européenne (Etats membres et Commission) est actuellement le principal donateur dans les pays de la région, avant les Etats-Unis (voire Annexe VII), avec une contribution importante de la Commission estimée en moyenne à 450 millions € par an. L'amélioration de l'efficacité de son action est donc essentielle.

Le document de programmation régionale fait partie des 21 documents de programmation adoptés par la Commission dans le respect des procédures prévues par l'ICD. Les 21 CSP et RSP concernent 17 pays, 3 sous-régions et la région dans son ensemble. Les secteurs de la coopération ont concerné dans le passé principalement le secteur social (éducation, santé), le soutien à la capacité institutionnelle et l'état de droit, l'intégration régionale, le soutien au commerce et aux investissements, l'environnement, la prévention des catastrophes naturelles et le développement rural intégré.

#### **(a) *Antécédents de la coopération régionale***

Dans les années 90, la Commission a lancé un certain nombre de ses programmes, parallèlement à des actions de coopération bilatérale et sous-régionale, en vue de développer des relations entre des acteurs des deux régions, principalement des acteurs de la société non étatique. Ainsi, ont été créés AL-INVEST (soutien aux rencontres entre PME), ALFA (coopération entre institutions d'enseignement supérieur), URB-AL (échanges entre collectivités locales), qui ont déjà été renouvelés, puis ALBAN et @lis. EUROsociAL a introduit pour la première fois des actions ciblées principalement vers les administrations publiques au niveau national.

Les programmes régionaux ont une vocation spécifique, ils obéissent au principe de subsidiarité et visent à rapprocher les deux régions sur des thèmes qui concernent, des défis communs.

Ils ont été bâtis sur la base des priorités du dialogue politique, reflétées en particulier, dans les communications de la Commission et les déclarations lors des Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement des deux régions. Il s'agit notamment de la Société de l'Information et de l'Education Supérieure (Madrid), traduites dans les programmes @lis (Alliance pour la société de l'information) et ALBAN (Programmes de Bourses de formation de Haut Niveau), de la cohésion sociale (Guadalajara), présente dans le programme EUROsociAL. En développant ce dernier programme, la Commission a souhaité contribuer à un défi majeur, prioritaire du partenariat bi-régional.

Les programmes régionaux qui ont suivi une démarche originale inspirée du texte des Règlements (ALA et ICD) pour un certain nombre de critères : l'intérêt entre les pays de la région, actions cofinancées par les bénéficiaires, correspondent à des priorités régionales applicables à toute la région ; la complémentarité avec les autres niveaux d'intervention, les économies d'échelle ; l'existence de réseaux de partenaires dans les deux régions.

**(b) La mise en œuvre de la programmation régionale 2002-2006**

**I. Description des programmes**

- *La question du calendrier* : le concept de coopération horizontal-régional et la plupart des programmes avaient déjà été lancés au début des années 90, avant la préparation du document de programmation régional 2002-2006. Cette programmation a donc essentiellement organisé le cadre de ces interventions régionales pour se conformer aux nouvelles règles de la Commission européenne et a programmé d'autres actions correspondant à des priorités stratégiques. En outre, les dates d'achèvement de la plupart de ces programmes s'échelonnent au-delà de la période de programmation actuelle (voir tableau page suivante), date où leur évaluation sera effectuée et où les enseignements pourront être réellement tirés. Il convient de noter que la vie de ces programmes dépasse le terme indiqué, compte tenu de la durée des actions qu'ils appuient (deux à trois ans après le terme indiqué).
- *Une programmation importante* : la Commission a programmé sur six ans, 289,5 M€ d'actions régionales, soit environ 25% de l'enveloppe financière prévue pour l'Amérique latine pendant la période. Des programmes comme ALFA, URB-AL et @lis avaient été lancés avant, en 2000/2001.

Etat des activités programmées :

**Action 1 :** Renforcement du partenariat entre réseaux de la société civile :

- ALFA II (coopération entre institutions d'enseignement supérieur): deux tranches de financements en 2000 et 2004 – Evaluation réalisée en 2005
- ALBAN (bourses d'enseignement supérieur): lancé en 2002, deuxième tranche en 2006 – Evaluation mi-parcours réalisée en 2005
- AL-INVEST III (rencontres entre entreprises): lancé en 2002 – Evaluation en 2006 de AL-INVEST II
- @LIS (projets pilotes, dialogue réglementaire) décidé fin 2001 et lancé en 2002. Evaluation 2007/2008

**Action 2 :** Initiative sociale : contribuer à la réduction des inégalités

- EUROsociAL lancé en 2004 – Evaluation 2009-2010

**Action 3 :** Prévenir et lutter contre les catastrophes naturelles

Il a été convenu d'engager, en priorité, les projets concernant les deux sous-régions les plus vulnérables : Soutien à la protection civile dans la Communauté andine ; prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale. Les fonds prévus ont été mis en réserve en cas d'urgence.

**Action 4 :** Action d'accompagnement au partenariat stratégique :

- Observatoire des relations EU/AL : OBREAL a démarré en 2004 – Evaluation en 2007

**LES PROGRAMMES REGIONAUX**

Programme	Secteur	Bénéficiaires	Activités	Durée	M€
URB-AL II	Développement urbain	Villes	Projets pilotes	2001-2006	50
AL-INVEST III	Commerce/ Investissement	Entreprises	Rencontres d'entreprises	2003-2007	46
@LIS	Société de l'information	Universités, ONG, organisations	Projets pilotes, dialogue réglementaire	2002-2006	63,5
ALFA II	Éducation	Universités (enseignement)	Échanges bonnes pratiques	2000-2006	52
ALBAN	Éducation	Étudiants/ universités	Bourses haut niveau	2002-2010	88,5
EUROsociAL	Polit. Publiques : - fiscalité - justice - santé - éducation - emploi (cohésion sociale)	Instituts d'admin. Publique nationale et OIT	Echanges d'expériences en vue de la formulation de politiques	2004-2009	30
Observatoire	« Think tank »	Universités	Études et séminaires	2004-2007	1,5
Euro-Solar	Politique énergétique et gestion administrative	Communautés rurales	Développement de Projets	2006-2010	24
Catastrophes naturelles	En réserve				32

Ces programmes mettent en relation des acteurs de la société civile des deux régions pour des bourses d'enseignement supérieur (ALBAN), échanges d'expériences, de bonnes pratiques, rencontres entre Petites et Moyennes Entreprises (AL-INVEST) et projets pilote ou de démonstration (URB-AL, @LIS). L'Observatoire a une fonction de think tank sur le partenariat EU/AL dans les domaines politiques prioritaires (cohésion sociale, drogues et migrations, intégration régionale...).

Les thèmes couverts concernent l'éducation (ALBAN, ALFA, @LIS/ EUROsociAL) ; la santé (@LIS, EUROsociAL) ; la cohésion sociale (EUROsociAL, URB-AL, @LIS/projets de démonstrations) ; la Société de l'Information (@LIS, ALFA, URB-AL) ; les investissements et le commerce (AL-INVEST) et l'énergie renouvelable (EURO-SOLAR).

La Commission a par ailleurs contribué aux activités mises en œuvre par deux organisations internationales actives en Amérique latine, dans le cadre de ses deux priorités : l'intégration régionale et la cohésion sociale :

- La Commission Economique pour l'Amérique latine (CEPAL) : La coordination macroéconomique au niveau régional. Appui au programme **REDIMA** de la CEPAL ; la Commission soutient une grande priorité pour l'Amérique latine, le renforcement du dialogue et de la coordination macroéconomique ainsi que les politiques économiques (1,2 M€ en deux phases, se terminant en 2006).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La diffusion du rapport **PRODDAL** (Programme pour le Développement Démocratique de l'Amérique latine) du PNUD, et le programme nouvelle **AGENDA SOCIAL** sont inscrites dans la priorité du renforcement de la bonne gouvernance pour la cohésion sociale en Amérique latine.

La gestion des programmes : après une phase de gestion directe par les services de la Commission, suite à la réforme du service extérieur, intervenue en 2002, ces services ont été déconcentrés dans les délégations de la Commission qui assurent à présent l'essentiel de la gestion des projets. Cependant, il n'a pas été jugé envisageable de suivre le même modèle pour la gestion des programmes régionaux qui intéressent l'ensemble des pays. La gestion est donc de plus en plus fréquemment confiée, pour un certain nombre des programmes, à des représentants des groupes bénéficiaires organisés en consortia, conformément aux règles de la Commission en matière de subventions. En outre, ces bénéficiaires contribuent à hauteur de 20% à 30% des coûts de l'opération. La Commission considère que cette approche permet d'impliquer davantage les acteurs concernés dans ces programmes.

## 2. *Les résultats et les impacts*

- *Une appréciation générale positive*

L'exécution de la programmation régionale a été satisfaisante, les activités prévues ont été lancées (ou sont en voie de l'être) selon les objectifs et le calendrier prévus. L'appréciation portée sur ces différents programmes est en général très positive. C'est le résultat des différents outils d'évaluation dont dispose la Commission européenne, notamment une évaluation de la stratégie régionale (1996-2003) publiée sur le site Internet de EUROPEaid ; des consultations menées avec les partenaires concernés dans les deux régions et des résultats préliminaires des évaluations des programmes.

Le consensus sur ces programmes a été confirmé lors de la réunion des directeurs de la coopération des deux régions au Costa Rica en 2002. Ils ont, en outre, confirmé l'intérêt régional des thèmes suivants : éducation, cohésion sociale et gouvernance, culture, sciences et technologie, coopération économique et développement des entreprises, société de l'information.

Les paragraphes 86 et 87 de la déclaration du Sommet de l'Union européenne avec l'Amérique latine de Guadalajara en 2004, et la confirmation au Sommet de Vienne en 2006, expriment le soutien à ces programmes :

*« Nous soutiendrons l'allocation de fonds pour la coopération birégionale en vue d'étendre le processus du partenariat birégional entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne. Nous exprimons notre profond intérêt à continuer de soutenir des programmes de coopération et de projets tels que AL-INVEST, @LIS, ALFA, ALBAN, et notre volonté de renforcer l'approche*

*décentralisée sur laquelle est basée ces programmes, en vue d'augmenter leur portée, en termes de participants et de bénéficiaires des deux régions dans des programmes similaires ».*

- *Les évaluations : des améliorations possibles*

Les résultats des évaluations et des consultations montrent que si, sur le principe, ce type d'actions mérite d'être poursuivi, des améliorations doivent être apportées dans leur conception future, en tenant compte des expériences du passé, notamment concernant les aspects suivants :

*a) Equilibrer la participation des bénéficiaires*

Les faiblesses décelées concernent une participation davantage représentative de la région, un élargissement au-delà des réseaux bénéficiaires, un meilleur lien avec les priorités politiques du partenariat birégional et la complémentarité avec les autres types de coopération, notamment la coopération dans le domaine de l'intégration régionale.

*b) Améliorer la visibilité*

La visibilité des programmes devrait être aussi renforcée par des efforts concernant des campagnes de communication dans tous les pays, surtout dans ceux qui participent le moins, entre autres par des actions telles que le Centre de Documentation du Programme URB-AL ou l'Observatoire de la coopération décentralisée locale UE-AL.

*c) La participation des gouvernements*

Les gouvernements des pays des deux régions souhaiteraient être davantage associés à la définition des programmes, particulièrement dans les cas spécifiques où sont sollicitées leurs contreparties financières, des capacités administratives et de gestion. Il est à envisager un échange d'informations et une éventuelle complémentarité avec certains programmes nationaux.

En l'absence d'institution représentative des pays d'Amérique latine pour dialoguer sur ces questions, la Commission développera un dialogue informel avec les membres du Groupe Latino-américain (GRULA) représenté à Bruxelles. Ceci devrait, en particulier, contribuer à renforcer le lien entre les instruments de coopération et les priorités du partenariat birégional.

*d) La concentration et la durabilité des programmes*

On reconnaît également qu'il est, à présent, devenu nécessaire de rationaliser ces programmes, leur nombre, leurs modes de gestion pour maximiser le rapport coût-efficacité et l'impact des activités, même si la mesure plus précise de cet impact ne sera connue qu'à plus long terme.

Enfin, ces programmes devraient intégrer la notion de durabilité : assurer la continuité des réseaux et des activités au-delà de leur durée de vie (dans les cas où ceci serait justifié). Un tel indicateur témoignerait de leur succès et de l'appropriation des acteurs.

**B) Les autres financements régionaux communautaires, la cohérence avec la politique communautaire (voir Annexe X)**

*(a) les programmes qui s'inscrivent dans des politiques communautaires plus générales*

**Recherche et développement technologiques** : les initiatives de coopération dans le domaine de la Recherche, en particulier les Programmes cadre communautaires tel que le 7<sup>ème</sup> Programme Cadre de RDT (2007-2013), cherchent à renforcer la coopération avec les pays d'Amérique latine par la mise en place d'instruments permettant de faire évoluer la collaboration d'un cadre prédominant bilatéral vers un dialogue bi-régional. Les échanges de chercheurs seront également un des thèmes majeurs de cette coopération.

Il convient de noter également la création récente de plates-formes d'information en Amérique latine pour la diffusion des programmes de recherche européens. Ces plates-formes ont une vocation régionale mais également thématique sur des thèmes de recherche d'intérêts stratégiques mutuels, tels : l'énergie, la santé, les biotechnologies et l'environnement."

**Coopener** : (énergie) concerne huit pays parmi les plus pauvres d'Amérique latine et finance (environ 4 M€) des actions de soutien institutionnel dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

**Le programme Erasmus Mundus** : finance des bourses d'éducation supérieure dans l'UE et les pays de l'EEE/AELE pour les étudiants des pays tiers. Pour la région, la sélection 2005/2006 a permis d'octroyer des bourses à 137 étudiants : Brésil (47), Mexique (20), Argentine (17), Colombie (12), Chili (10), Pérou (9), Bolivie (5), Guatemala (5), Equateur (4), Venezuela (4), Paraguay (1), Nicaragua (1), Panama (1), El Salvador (1).

*(b) les lignes budgétaires thématiques (jusqu'en 2006)* se sont dirigées vers des actions bi-régionales, mises en œuvre, en majorité, par des organisations non gouvernementales ou par des acteurs non étatiques.

**Environnement et forêts** (342 M€: 2000/2006 dont 93 M€ environnement et 249 M€ forêts) dont l'Amérique latine a reçu 25% en moyenne.

Les actions financées visent à intégrer l'environnement dans le développement des pays, en se concentrant, en particulier, sur les questions transfrontalières liées à la mise en œuvre des accords internationaux (climat, biodiversité, désertification) ; à réduire les impacts environnementaux des politiques macro-économiques et sectorielles ; à la gestion durable des ressources naturelles ; à la protection des forêts tropicales.

**Partenariat avec les ONG** : De l'enveloppe de +/- 200 M€an pour le monde entier, la région de l'Amérique latine en a bénéficié 25% environ sur la période. L'appui est concentré sur des actions destinées à renforcer les capacités des populations les plus démunies, dans les pays les plus pauvres, en s'appuyant sur des acteurs de la société civile. Les domaines couverts sont le secteur social, humain, économique, le soutien institutionnel pour le développement de structures locales ; des actions destinées à faire le lien avec la reconstruction et la réhabilitation post catastrophes ; les actions dans les pays affectés par des conflits. Le deuxième objectif est la promotion de la politique de développement.

**Droits de l'homme** : 68 projets concernant l'Amérique latine (54,5 M€) dont 10% de nature régionale sont en cours d'exécution dans les domaines suivants : renforcement des institutions démocratiques, consolidation de l'état de droit, participation de la société civile, prévention de la torture, promotion des droits des peuples indigènes, éducation à la promotion et le respect des droits de l'homme.

**Migrations** : Il existe un programme spécifique de financement dans le domaine de la migration et de l'asile, AENEAS, doté sur 2004-2008 de 250 M€, qui permet de financer des actions en vue d'intégrer la dimension des migrations dans l'action extérieure. L'Amérique latine a été prioritaire au titre de l'appel d'offres 2005 et 2006 AENEAS. Pour l'Amérique latine, la priorité est le soutien du développement d'un dialogue interrégional UE/AL et plus spécifiquement la facilitation des transferts de fonds (remesas), la collection et le traitement des données en matière de flux migratoire ainsi que l'assistance légale pour les victimes de trafic des êtres humains.

La région devrait aussi bénéficier d'un projet ciblé avec l'International Fund for Agricultural Development des Nations Unies (IFAD). Cette activité, qui est réalisée en coopération avec la BID, a pour but la création d'un mécanisme de financement qui facilite les transferts des fonds des migrants de l'Europe vers des zones rurales de l'Amérique latine et des Caraïbes.

(c) *Les nouveaux instruments thématiques*

Le nouvel Instrument de Coopération au Développement (ICD) adopté en décembre 2006, inclut 5 programmes thématiques : « Sécurité alimentaire », « Investissement en Ressources Humaines », « Acteurs non étatiques et autorités locales en matière de développement », « Environnement et gestion durable des ressources naturelles y compris l'énergie » en préparation par la DG DEV and « Migration et asile » pour lequel la DG RELEX est chef de file. Un règlement spécifique couvre le programme thématique sur les Droits de l'Homme et la Démocratie.

**« Document de Stratégie sur la Sécurité Alimentaire et Programme Indicatif Multiannuel 2007-2010 ».**

Les aspects principaux pour l'Amérique latine sont les suivants : Le programme prévoit l'éligibilité des pays latino-américains sous trois catégories : les Programmes régionaux, les Programmes transitoires (supprimés progressivement) et les Programmes novateurs.

Programme thématique 2007-2013 **« Investissement en Ressources Humaines »**. Le programme couvre la santé, l'éducation, le genre et d'autres aspects du développement humain et social y compris les enfants et la protection de la jeunesse, l'emploi, la cohésion sociale, le travail décent et la culture. Le chapitre consacré à la cohésion sociale, l'emploi et le travail décent est d'un intérêt tout particulier pour l'Amérique latine.

**« Acteurs non étatiques et autorités locales en matière de développement »**

Ce programme prévoit qu'une partie soit consacrée au financement des interventions en Amérique latine. La plupart des pays latino-américains ont été identifiés comme prioritaires pour le premier programme multi-annuel 2007-2010, avec pour objectif n° 1 « les partenariats difficiles » et pour objectif n° 2 « les populations éloignées ».

Il est également attendu que la société civile de toutes les sous-régions latino-américaines pourra bénéficier de la composante régionale du programme.

**« Environnement et gestion durable des ressources naturelles y compris l'énergie »**

Le programme inclut cinq domaines principaux : 1. Le travail en amont des Objectifs du Développement du Millénaire (ODM) - 2. La promotion de la mise en œuvre des initiatives de l'UE et des engagements internationalement approuvés – 3. L'amélioration de l'expertise en matière d'intégration et de cohérence – 4. L'extension de la gouvernance environnementale et 5. Leadership de l'UE et Energie. L'Amérique latine devrait bénéficier tout particulièrement des chapitres dédiés au changement climatique, à la biodiversité, à la gestion de la terre et des forêts.

**« Migration et Asile »**

Le programme migration s'adresse en particulier aux pays à importants flux migratoires (e.a. la CAN et à un degré moindre l'Argentine et l'Uruguay). Bien que les causes de l'origine de la migration soient généralement directement ou indirectement notifiées au travers des CSP ou des RSP, le programme thématique sur la migration tient compte de financements complémentaires d'activités ciblées (généralement d'un niveau moins élevé), et en particulier des initiatives qui abordent le nexus entre la migration et le développement (paiements des migrants, la fuite des cerveaux, etc.) ou encore la lutte contre la migration illégale et le trafic d'êtres humains (y compris des mesures pour élargir les contrôles aux frontières, les documents falsifiés, etc.). Dans la version actuelle, quelque 16 M € (pour 2007-2010) sont prévus pour des actions en Amérique latine et les Caraïbes.

## Les Droits de l'Homme

Une nouvelle stratégie est en train d'être préparée dans le cadre du nouvel instrument Droits de l'Homme. Les organisations des Acteurs non étatiques et de la société civile et les autorités locales de la plupart des pays latino-américains devraient bénéficier du programme EIDHR, suivant les orientations de l'article 5 de l'ICD.

### C) La complémentarité des aides communautaires et des principaux donateurs

Les programmes de coopération régionale Amérique latine de l'Union européenne (AL-INVEST, URB-AL, @LIS, ALFA, EUROsociAL...) n'ont presque d'équivalent parmi d'autres bailleurs de fonds qui interviennent au niveau national ou sous-régional.

L'aide publique au développement vers l'Amérique latine représentait, en 2004, 6,8 milliards US dollars, soit 11.7 dollars par habitant (World Development Indicators, BM [avec les Caraïbes]). L'Union européenne, la Commission européenne et les Etats membres sont les principaux donateurs avant les Etats-Unis avec 2.5 milliards de dollars dont 1.8 milliard de dons. Les principaux bénéficiaires sont la Bolivie, le Nicaragua et le Pérou (données OCDE/CAD- voir Annexe VII).

La BID est l'un des principaux partenaires de la Commission européenne en Amérique latine. Depuis la signature en 2002 d'un Mémoire d'entente entre la **Banque Interaméricaine de Développement** et la Commission européenne, une collaboration s'est développée sur des domaines prioritaires : équité sociale, réduction de la pauvreté et intégration régionale. La BID est particulièrement intéressée par le potentiel de transferts de bonnes pratiques de l'UE vers l'Amérique latine dans ces domaines. De son côté, la Commission reconnaît l'expertise de la BID en Amérique latine, ses capacités d'analyse et l'importance d'une coordination. Tous les thèmes prioritaires ont fait l'objet d'actions conjointes depuis 2002, en particulier par le biais des séminaires en Europe et en Amérique latine. Les deux institutions se sont rencontrées régulièrement pour un échange d'informations et définir des actions conjointes. La BID a été associée, en particulier, à la préparation des Sommets de Guadalajara et de Vienne, et une initiative conjointe a été développée dans le domaine de la cohésion sociale (cf. partie 4).

La Commission participe à une concertation avec les autres bailleurs de fonds, y compris les Institutions Financières Internationales (**IFIs**) dans le cadre d'un réseau informel sur les politiques de réduction de la pauvreté en Amérique latine, en liaison avec les Stratégies de Réduction de la Pauvreté liées à l'initiative de réduction de la dette (Bolivie, Honduras, Nicaragua). L'objectif est d'améliorer les pratiques et méthodes des bailleurs de fonds pour améliorer l'efficacité de la politique de développement dans le domaine de la réduction de la pauvreté.

La Commission a collaboré avec la **CEPAL** dans un certain nombre de domaines : l'intégration régionale (réseaux de dialogue macroéconomique développés par la CEPAL) ; la Société de l'Information (dialogue réglementaire dans le domaine de la Société de l'Information) ; la cohésion sociale (participation à un groupe de travail sur le sujet avant le Sommet de Guadalajara, membre du Comité d'orientation stratégique d'EUROsociAL). Un Mémoire of Understanding a été signé le 7 novembre 2006 entre la CE et la CEPAL afin de développer des priorités conjointes en la région dans trois secteurs de coopération, la cohésion sociale, l'intégration régionale et les statistiques.

**La Banque Européenne d'Investissement (BEI)** intervient dans la région sous forme de prêts pour des investissements européens répondant au critère « d'intérêt mutuel ».

Depuis le début des opérations commencées en 1993, sous le premier mandat ALA, la BEI a mis en œuvre 81 prêts pour un montant de 3.5 milliards € dans plus de 20 pays d'Amérique latine (66%) et d'Asie (34%). La demande a été et continue à être forte.

Pour la période 2000-2007 (ALA III), les prêts jusqu'à janvier 2005 s'élèvent à 1.7 M€ pour l'Amérique latine et les fonds ont été pleinement utilisés. Les secteurs représentés sont : l'énergie 28%, les communications 23%, l'industrie 32%, l'eau 6% et les banques de développement 11%. Par pays, c'est le Brésil qui se taille la part du lion, suivi par l'Argentine et le Mexique, le Panama et le Pérou.

**Un nouveau Mandat 2007-2013 de la BEI**, contenant un volet -Facilités Amérique latine- a été adopté en novembre 2006 pour un montant de 2.8 milliards d'Euros. Les secteurs d'intervention envisagés sont les infrastructures et l'interconnectivité régionale.

#### **4. Les orientations stratégiques de réponse pour 2007-2013**

Pour la Commission et conformément aux Déclarations des Sommets UE/AL, **les orientations stratégiques traduites dans la coopération, y compris régionale, suivant le ICD, doivent refléter les priorités du partenariat bi-régional : le multilatéralisme, la cohésion sociale et l'intégration régionale**. La programmation régionale inclut trois axes visant à soutenir les efforts des pays de la région en vue de développer leurs capacités de réponse aux enjeux régionaux y compris par un soutien à leur compétitivité et au développement d'un environnement économique et social sûr et stable dans l'ensemble de la région Amérique latine.

L'effort de la Commission portera autant sur les modes de faire que sur les thèmes sectoriels d'intervention, en s'attachant à la fois à lier la coopération au partenariat politique des deux régions et à améliorer la qualité et l'efficacité des instruments/programmes régionaux qui seront développés en ligne avec les priorités pour l'Amérique latine décrites dans le ICD.

##### **A) Les trois axes des orientations**

###### **(a) Cohésion sociale, réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion**

Les Sommets de Guadalajara (2004) et de Vienne (2006) ont traité la cohésion sociale et la réduction des inégalités comme l'une de ses priorités. Les Déclarations mettent, en particulier, l'accent sur la reconnaissance de la responsabilité des Etats, la nécessité d'accroître le niveau de dépenses publiques et les investissements sociaux publics, d'améliorer les politiques fiscales et la redistribution des revenus, d'intégrer ces dimensions dans les stratégies nationales et de réduire le degré de dépendance externe. Le Sommet de Vienne a réaffirmé que la cohésion sociale constitue un objectif partagé et une des priorités clés du partenariat stratégique avec l'UE. L'objectif Cohésion sociale intègre la lutte contre la pauvreté les inégalités sociales et l'exclusion. Tous les gouvernements ont réitéré leur compromis pour la promotion de politiques publiques responsables pour favoriser la création de travail digne et productive et lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale.

En ce qui concerne la coopération à développer dans le cadre du partenariat UE/AL, suivant les articles 5 et 6 de l'ICD, il est souligné notamment :

- 1) La volonté de stimuler un dialogue entre pays et sous-régions sur l'aspect cohésion sociale des plans nationaux y compris en vue de déterminer des objectifs communs.
- 2) La volonté de stimuler des échanges des bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et entre les régions.
- 3) La mise en valeur du rôle d'EUROSociAL, programme de la Commission pour des échanges de bonnes pratiques et d'expériences (notamment dans les domaines de la fiscalité, de l'emploi, de la santé, de la justice et de l'éducation).
- 4) Le suivi conjoint par la Commission, le PNUD, la BID, la CEPAL, la Banque Mondiale, le FMI, la BEI (dans le cadre de sa coordination sectorielle).

Il est important que soit reflété dans la stratégie de réponse le lien entre cohésion sociale et environnement, comme l'accès et l'utilisation soutenable des ressources naturelles, y compris l'eau, les forêts et l'agriculture.

S'il est prématuré, à ce stade, de programmer les suites d'EUROSociAL, des actions complémentaires devraient être envisagées, au niveau du partenariat régional, pour soutenir la participation de la société civile, le dialogue social, l'intégration des populations marginalisées, notamment sur la base d'un dialogue sur les politiques, par exemple en s'inspirant de la méthode ouverte de coordination de la Stratégie de Lisbonne qui comprend un certain nombre d'instruments (cf. Annexe IV). En tenant

compte de l'expérience d'EUROsociAL, de telles actions pourraient aussi contribuer à soutenir les progrès de la région dans le domaine de la gouvernance démocratique.

Un tel dialogue pourrait permettre de définir des bonnes pratiques transférables dont la diffusion pourrait être soutenue ; des projets communs pourraient aussi être développés sur la base d'expériences comme le programme URB-AL, en s'élargissant à d'autres niveaux et à d'autres acteurs, notamment à la coopération entre régions.

Une première initiative a déjà été développée avec la Communauté andine pour appuyer un processus de dialogue sur les politiques sociales dans le cadre du Plan Intégré de Développement Social (PIDS) adopté en 2004 et qui soulève beaucoup d'espoir.

Une assistance pourrait également être fournie pour définir des cadres et des méthodes pour l'élaboration de plans intégrés de cohésion sociale et de réduction des inégalités dans le cadre de plans nationaux dans ce domaine et si justifié, en coordination avec les institutions internationales. L'expérience démontre qu'il est important de soutenir l'appropriation par les autorités et la société civile, sa priorisation, la prise en compte des dimensions transversales telles que la dimension du genre, l'environnement, le lien avec le budget national et le suivi et contrôle (avec des indicateurs et des données disponibles).

En mai 2005, a été décidé de mettre en place au cours de l'année 2006, un groupe de travail formé par la BID, la BM, le FMI et la CE, orienté vers l'analyse conjointe de la situation et des priorités pour l'Amérique latine dans le domaine de la cohésion sociale. Ceci s'est réuni à deux reprises en 2006 et ambitionne de développer une meilleure implication et une meilleure coordination des organisations financières internationales dans ce domaine.

- *Coopérer pour contrôler le trafic international de drogues*

Selon les priorités décrites dans l'ICD, le renforcement de la coopération dans la lutte contre le trafic de drogues permettra de contribuer à lutter contre un problème, facteur d'instabilité pour la région ainsi que en dehors de ses frontières. La stratégie de l'UE sur la lutte contre la consommation, la production et le trafic de drogues illégales 2005-2012 a pour cadre une approche équilibrée et intégrée qui se concentre sur la diminution de l'offre et la demande. Une assistance sera cibler à renforcer les organismes chargés d'appliquer la loi dans toute la région et d'encourager l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la réduction de la demande.

**(b) L'Intégration régionale**

L'intégration régionale est le second axe de la stratégie de l'UE avec la région. Si l'Union a, jusqu'à présent, soutenu les processus d'intégration sous-régionale (Mercosur, Communauté andine, Amérique centrale) un certain nombre d'actions peut être promu au niveau de l'ensemble de la région suivant les priorités de l'article 6 b) de l'ICD.

- (1) Promouvoir les activités des réseaux d'opérateurs des deux régions dans le domaine du commerce et des investissements, telles que les échanges entre entreprises ;
- (2) Promouvoir le dialogue et les capacités institutionnelles dans le domaine des politiques, le dialogue macroéconomique, des normes et des standards, les droits humains, la mobilité des personnes, la connectivité des réseaux d'infrastructures, la protection de l'environnement en vue de la définition d'un cadre sûr et sain pour favoriser des flux d'investissements durables vers la région dans le but de promouvoir son développement durable;
- (3) Promouvoir la coopération, le dialogue régional et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur le volet environnemental du développement durable; les questions suivantes devraient faire l'objet d'une attention particulière: le changement climatique (énergies renouvelables et échange d'expériences innovantes dans le secteur des transports, adaptation aux effets néfastes des changements climatiques); l'eau (Initiative Européenne de l'Eau, gestion transfrontalière des cours d'eaux, assainissement); la biodiversité (mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité) et les forêts (lutte contre la déforestation).

- (4) Promouvoir l'inter-connectivité et le dialogue réglementaire à l'échelle Amérique latine, particulier dans le cadre du nouveau mandat de la BEI;
- (5) Promouvoir des études et des conférences dans le cadre de la promotion des priorités régionales (en relation avec la CEPAL, l'OIT et la BEI, entre autres).

Les secteurs couverts peuvent s'appliquer aux domaines politiques stratégiques et aux technologies tels que la société de l'information, l'environnement, la culture, l'audiovisuel, la recherche, l'éducation supérieure, l'énergie, etc., tous secteurs liés à des enjeux internationaux.

(c) **Investir dans les ressources humaines et renforcer la compréhension mutuelle**

La coopération, suivant les indications de l'ICD articles 2 et 5, se concentrera sur:

- le renforcement de la compétitivité de la région pour faire face aux enjeux régionaux: soutien à la formation des ressources humaines (1);
  - des actions de promotion et d'approfondissement de la compréhension mutuelle entre les deux régions (2).
- (1) Un programme majeur destiné à renforcer l'enseignement supérieur dans la région sera mis en place, suite à l'expérience des programmes actuels. Il s'attachera particulièrement aux liens avec l'emploi, et associera le monde de l'entreprise aux institutions d'enseignement. Il y aura une forte composante visibilité, en ligne avec la Déclaration de Vienne.

Une attention spéciale devra être portée sur la dissémination des bonnes pratiques des expériences du passé, la complémentarité entre les actions et la soutenabilité des réseaux.

(2) La Commission soutiendra des projets dont l'objectif sera en ligne avec l'article 5 vi) de l'ICD:

- la promotion et l'approfondissement de la compréhension, entre les pays d'Amérique latine et la Communauté,
- la promotion et l'approfondissement de la compréhension, par les décideurs latino-américains, des politiques de l'UE menées en Amérique Latine en vue de contribuer au développement des pays de cette région.

Une attention spéciale devra être portée sur la dissémination des bonnes pratiques des expériences du passé, la complémentarité entre les actions et la soutenabilité des réseaux, afin d'assurer un impact sur le développement de la région au travers de l'éducation.

**B) Renforcer le lien entre priorités politiques et coopération**

Une attention particulière devra être accordée pour renforcer le lien entre les priorités politiques et la coopération régionale, tel que décidé au niveau des Sommets. Ce lien doit être vérifié à tous les niveaux, de la définition à la mise en œuvre des actions de coopération par la transparence et l'organisation d'un flux continu d'informations.

La consultation et le dialogue sur la mise en place et l'exécution de ces programmes avec les pays éligibles doivent être développés, afin notamment de renforcer les liens entre la mise en œuvre de priorités politiques et l'impact de la coopération européenne sur le développement régional.

**C) Maximiser l'efficacité des programmes pour la région et les acteurs**

- ***Améliorer la visibilité, la connaissance des programmes régionaux par les acteurs et la valorisation des résultats.*** Une stratégie de communication sur les programmes et sur leurs résultats sera développée de façon systématique, ciblée sur la société civile, les réseaux, les gouvernements et associant les délégations de la Commission sur le terrain ainsi que certaines institutions régionales. Les programmes actuels n'étant pas terminés, la CE organisera une

action de restitution, évaluation et diffusion des résultats des programmes lors d'un ou de plusieurs séminaires bi-régionaux en 2007 et 2008 et compte tenu de la durée de vie des différents programmes.

- ***La complémentarité et les synergies*** : la coopération régionale se concentrera sur les secteurs où la plus-value régionale est maximale, en recherchant la complémentarité avec les actions de coopération bilatérale, sous-régionale et les programmes thématiques. Les activités financées dans le cadre des programmes seront rationalisées en se concentrant sur les résultats pour maximiser leur impact.
- ***Des outils adaptés*** : les outils de la coopération régionale seront optimisés dans le cadre de l'ICD en se concentrant sur les résultats à atteindre et en cherchant à renforcer l'intégration des secteurs à l'intérieur des thèmes prioritaires, des acteurs (privés et institutionnels) des instruments (mise en réseau, échanges de bonnes pratiques, projets de démonstration, dialogue sur les politiques, actions de diffusion et de valorisation des résultats, etc.).
- ***Les acteurs***, publics (y compris au niveau des régions) et privés seront associés dans les futurs programmes en vue de susciter des collaborations dans des secteurs tels que l'éducation, les investissements, les transferts de technologie et l'emploi. Certaines institutions internationales compétentes actives dans la région pourront, en fonction de leur domaine d'interventions et spécificités, être associées aux programmes régionaux.
- ***Traiter les asymétries*** : l'organisation, la gestion, les structures de décision ainsi que les instruments de mise en œuvre de ces programmes devraient être adaptés aux capacités des acteurs. L'approche générale tiendra compte des asymétries régionales et des capacités des pays et des acteurs à répondre aux offres afin de favoriser l'accès à tous les pays. Celle-ci pourra inclure l'obligation systématique d'inclure des partenaires des pays moins favorisés de la région, de favoriser des activités transfrontières ; des actions de soutien à la capacité des bénéficiaires pour accéder aux programmes ; une dimension de coopération sud-sud entre institutions bénéficiaires (par exemple « parrainage » d'autres institutions). Des instruments complémentaires pourraient aussi être envisagés dans le cadre de la coopération bilatérale pour créer des synergies et faciliter l'accès des plus pauvres.
- ***La prise en compte des questions transversales : genre, droits de l'homme et peuples indigènes, environnement et culture***. Conformément à l'article 3.3 de l'ICD, des critères seront systématiquement introduits dans les programmes ainsi que des indicateurs de suivi afin de s'assurer que la dimension du genre, l'environnement, les droits de l'homme et notamment les peuples indigènes soient pris en compte et dans quelles conditions. En vue d'assurer la durabilité environnementale, des évaluations appropriées de l'impact environnemental seront menées si nécessaires et leurs résultats seront pris en compte.
- ***Une gestion centralisée***. Suivant l'expérience de la mise en œuvre des programmes précédents et en introduisant des critères d'amélioration cités dans les évaluations, on favorisera une gestion centralisée des programmes futurs tout en tenant en compte que ce type de gestion peut favoriser la complémentarité et les synergies adéquates entre les initiatives.

## **PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 2007-2010**

L'enveloppe financière s'élève à 556 millions d'Euro, 21% de l'allocation globale Amérique latine sur la période 2007-2013. Le présent Programme Indicatif Régional (PIR) couvre la première partie de la période de programmation. Après examen à mi-parcours en 2010, le second PIR sera défini pour 2011-2013. Un Profil Environnemental Régional sera élaboré avant l'évaluation, dont les résultats faciliteront la tendance dominante dans le PIR II.

Dans la définition des nouveaux programmes, seront prises en compte les orientations contenues dans la partie 4 du document de programmation stratégique régionale, relative à la stratégie de réponse, en ce qui concerne le lien entre priorités politiques et coopération et le renforcement de l'efficacité des programmes.

Une attention particulière sera accordée à la visibilité de ces programmes en promouvant l'image de marque européenne autant en ce qui concerne les intitulés des programmes que leurs contenus. Une modalité adéquate sera recherchée conjointement par la DG RELEX et la DG AIDCO.

En 2007-2008, sera organisée une ou des conférences de bilan et de consultation sur les programmes et actions existants, rassemblant les acteurs concernés des deux régions.

- **Thème 1 – Soutien à la cohésion sociale, réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion**

### *Objectif*

Soutenir les efforts de l'Amérique latine pour développer des stratégies, des politiques et des instruments destinés à renforcer la cohésion sociale au travers, entre autres, de la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale dans le contexte du développement durable et appuyer la mise en œuvre des engagements internationaux, en particulier dans le cadre des objectifs du millénaire (MDGs) ; suivant les principes de l'ICD.

### *Objectifs spécifiques*

- Appuyer la formulation de politiques sociales, y compris leur volet fiscal.
- Soutenir la coopération intra-régionale pour promouvoir le dialogue entre gouvernements; soutenir des échanges entre les régions et les villes et autres partenaires pertinents, en vue d'identifier des bonnes pratiques et des actions conjointes, en s'inspirant de l'expérience européenne de la stratégie de Lisbonne.
- Soutenir la participation de la société civile.
- Soutenir la participation des peuples indigènes et les afro-descendants dans la mesure où elles sont marginalisées.
- Prendre en compte les régions les plus pauvres, les zones déshéritées, les populations les plus marginalisées (lutte contre l'exclusion), le genre et entre autres les populations indigènes et autres populations et groupes ethniques, parmi eux les afro-descendants, quand ceux-ci se trouvent dans des situations de marginalisation.
- Promouvoir une réflexion et des initiatives sur l'intégration de la cohésion sociale dans le système international (Groupe de travail ad hoc CE, BM, BID, FMI).
- Renforcer les synergies positives entre la cohésion sociale et la protection de l'environnement au travers d'une meilleure intégration des projets visant la réduction de la pauvreté et la gestion des ressources naturelles durables.

**Montant**

35 % du Programme Indicatif Régional 2007-2013 (194 M €)

- (1) Les politiques publiques, y compris au niveau régional et local (régions et municipalités) ; les institutions/organisation indépendantes spécialisées dans les politiques publiques ; les procédures, savoir-faire et méthodes pour favoriser la participation de la société civile ; l'accès équitable aux services sociaux ; l'emploi et les systèmes de protection sociale ; la promotion des droits humains et notamment des droits des peuples indigènes, des femmes et des enfants, le dialogue social, la lutte contre la discrimination ; les systèmes fiscaux et budgétaires équitables ; les politiques de développement durable qui intègrent les aspects sociaux , l'environnement et la culture
- (2) Les populations indigènes, les minorités ethniques et autres populations, reconnaissance et prise en compte de la diversité culturelle et du rôle économique, politique, environnemental de ces populations, lorsqu'elles se trouvent en situation de marginalisation.

**Activités**

Soutien au développement de statistiques, banques de données et outils d'appui aux politiques, développement de projets de démonstration, échanges d'expériences et de bonnes pratiques, au niveau des administrations nationales, régionales et locales. Prévoir une continuation et une adaptation d'EUROSociAL et d'URB-AL en intégrant les régions et en prenant en compte les résultats des évaluations.

Développement d'un système d'information et mise en place d'un système de rapports réguliers sur la cohésion sociale établis par des institutions reconnues ; utilisation des statistiques et éventuelle mise en place d'indicateurs sur la cohésion sociale (pauvreté, inégalités et exclusion) ; analyse des impacts des réformes et initiatives, de l'intégration régionale sur la cohésion sociale: diffusion large.

Un rapport sera préparé pour chaque Sommet, soit tous les deux ans et un séminaire de diffusion sera organisé. Il reprendra l'état de la cohésion sociale sur la base d'indicateurs déterminés et de statistiques, ainsi que les bonnes pratiques et les outils identifiés dans le cadre des activités.

Etudes, rapports, actions de diffusion, séminaires, rencontres, formations. Actions de visibilité.

Harmonisation des politiques avec les institutions financières et autres organisations internationales en vue de l'intégration de la dimension de la cohésion sociale dans les activités (programmes, prêts, conditionnalité, études, stratégies de réduction de la pauvreté, etc.) de ces institutions et organisations.

**Bénéficiaires**

Les administrations nationales, régionales et locales et les associations représentatives de la société civile.

Partenariats à renforcer avec BID/BM/CEPAL/PNUD/OIT, etc., avec les réseaux de régions et/ou de villes.

**Code DAC : 15150 société civile ; 16010 politiques sociales ; 16062 soutien aux capacités dans le domaine statistique ; 43030 Développement urbain, 15140 Administration gouvernementale**

**Indicateurs**

Publications et rapports ; actions réalisées en faveur des populations défavorisées ; nombre, variété et qualité de projets de démonstration, de rencontres et séminaires ; nombre d'échanges d'expériences réalisés, % d'actions réalisés qui ont été proposées para les populations défavorisées ;

Réformes adoptées au niveau des politiques nationales, régionales et locales de cohésion sociale.  
Evolution de la participation de la société civile.

Visibilité, grade de satisfaction des participants/ des utilisateurs des services sociaux

### **Sous-secteur : Coopération dans le contrôle du trafic de drogues**

#### ***Objectif***

Dans le cadre de l'ICD, notamment son article 5 h), promouvoir la coopération dans la lutte contre les drogues et en particulier le trafic et le soutien des efforts en matière de « intelligence and information sharing » avec les institutions juridiques compétentes dans la région aussi bien qu'entre les autorités de l'UE et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Une attention particulière sera accordée aux aspects latino-américains des recommandations réalisées par le groupe de travail spécialisé sur la coopération UE-ALC en matière de « intelligence sharing » dans le cadre du mécanisme de coordination et de coopération UE-ALC, avec la contribution financière du FED.

#### ***Objectifs spécifiques***

- Formation et renfort institutionnel pour les agences ou institutions latino-américaines compétentes impliquées dans la lutte contre le trafic de drogues (unité antidrogue, unités douanières, etc.).
- Soutien à/mise en œuvre de compétences et expansion de structures de coopération existantes dans la région (p.ex. CLACIP) en particulier dans le but d'améliorer les infrastructures de coopération « transfrontalière ». Soutien des actions d'investigation conjointe et SN pour soutenir l'élargissement de la coopération dans des check points internationaux sélectionnés (ports, aéroports, gares).
- Soutien au développement des infrastructures de intelligence sharing et de protection des données avec pour objectif de faciliter l'harmonisation du système de protection des données et d'encourager l'adoption de standards communs et en conséquence de faciliter la coopération interrégionale.
- Assistance au développement et à la mise en œuvre de la législation et autres activités pour prévenir la diversion des précurseurs chimiques basés sur l'exemple de European Joint Union on Precursors (EJUP) et suite au projet PRECAN pour la Communauté andine.

#### ***Bénéficiaires directs***

Law enforcement agencies en Amérique latine impliquées dans la lutte contre le trafic de drogues transfrontalier (police, douanes, judiciaire, etc.).

#### ***Activités***

Dans le cadre de la coopération UE-ALC et du Mécanisme de coordination sur les Drogues, un groupe de travail informel recommandera une série d'actions dans le domaine de la coopération sur le « intelligence and information sharing ».

Les activités du projet spécifique doivent être définies selon ces recommandations.

**Code DAC : 16063 (Contrôle des Narcotiques)**

- **Thème 2 - Intégration régionale**

#### ***Objectif général***

Suivant l'article 6 de l'ICD, inciter le renforcement de l'intégration régionale et favoriser le renforcement des relations économiques à l'intérieur de la région latino-américaine et son inter-connectivité, dans le but de promouvoir le développement durable.

**Objectifs spécifiques**

- Promotion du commerce et de l'investissement.
- Promouvoir un meilleur entendement et des approches communes entre les deux régions via le dialogue sur les politiques et instruments dans les secteurs les plus concernés autant au niveau réglementaire qu'au niveau des acteurs économiques tels que les entreprises et PME ;
- Faciliter l'accès des entreprises à l'information au niveau du cadre réglementaire en constante évolution en particulier au niveau des normes et standards afférents aux produits mercantiles.
- promouvoir un environnement sûr pour les activités économiques au niveau le développement des réseaux intégrées prenant en compte les dimensions sociales et environnementales ;
- Augmenter les capacités d'exportation et les conditions de FDI des PME des pays d'Amérique Latine et en particulier des pays les moins avancés ;
- soutenir le développement et la coordination de réseaux d'acteurs sur des thèmes d'intérêt à l'intérieur de la région;
- soutenir le développement d'infrastructures pour faciliter l'intégration régionale durable
- soutenir l'échange de bonnes pratiques au niveau de l'adaptation et la mitigation contre le changement climatique
- Favoriser l'inter-connectivité et le dialogue réglementaire.

**Montant**

25 % du Programme Indicatif Régional 2007-2013 (139 M €)

**Domaines concernés, en particulier :**

- Commerce et investissement
- Dialogue macroéconomique et politiques fiscales
- Formation et emploi
- Audiovisuel, télécommunications
- Environnement, énergie et transport

**Activités possibles**

- Etudes, conférences, séminaires visant à renforcer les capacités des PME à l'internationalisation ;
- Echanges entre opérateurs des réseaux visant entre autre le renforcement et la durabilité des réseaux;
- Projets de partenariat (par ex., rencontres entre entreprises, match-making, assistance technique etc.)
- Formations, échanges de personnes (dialogue sectoriels et cadre réglementaire) ;
- Rencontres de professionnels tels qu'échanges institutionnels visant à favoriser l'échange d'information concernant les conditions de marché et culture entrepreneuriale, par exemple;
- Projets de démonstration ;
- Actions de diffusion, etc.

**Bénéficiaires**

Administrations, organisations représentatives des secteurs économiques ou d'entreprises telles que syndicats et organisations professionnelles, chambres de commerce ; associations. Organisations régionales ou internationales spécialisées, ainsi qu'en partenariat avec la CEPAL et d'autres organismes régionaux compétents.

**Indicateurs de résultats**

Réseaux créés et progrès dans la connectivité des réseaux.  
 Nombre d'études réalisées et contributions à des activités d'intégration régionale.  
 Nombre de rencontres et d'échanges réalisés.  
 Actions développées dans le cadre des dialogues sectoriels.  
 Visibilité.

**Code DAC :** 25010 Business support (actions type AL-INVEST) ; 43010 multisectoriel (autres) ;

- **Thème 3 - Répondre aux enjeux régionaux / compréhension mutuelle**

Suivant les priorités de l'ICD, notamment son article 5 vi), il est important d'améliorer la connaissance et la compréhension mutuelle entre l'Union européenne et l'Amérique latine. En effet, des enquêtes d'opinion indiquent une méconnaissance de l'UE en Amérique latine. Une situation comparable existe dans la plupart des pays de l'UE vis-à-vis des pays latino-américains. Il convient de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour réduire ce déficit d'information, en vue de renforcer le partenariat stratégique entre les deux régions. La Commission prendra les mesures qu'elle jugera nécessaire à cette fin, au travers d'actions dans le domaine de l'enseignement supérieur et d'un soutien à des projets d'organisations œuvrant à la compréhension mutuelle entre les deux régions, dans le but de contribuer au développement des pays d'Amérique latine.

### 1. Enseignement supérieur

En tenant compte de l'article 6 de la Déclaration de Vienne, de l'article 6 de l'ICD, et sur base de l'expérience des programmes ALFA, ALBAN, d'autres programmes relatifs à l'éducation ouverts aux pays d'Amérique latine et de l'expérience acquise dans le cadre du dialogue sectoriel sur l'Enseignement supérieur, un programme spécifique de Bourses d'enseignement supérieur dans les pays de l'UE, à l'intérieur de la phase actuelle du programme ERASMUS MUNDUS (VOLET COOPERATION EXTERIEURE) ainsi que dans sa nouvelle phase qui sera présentée par la Commission en 2007, sera lancé dans le domaine de l'éducation supérieure.

Il est important que dans la préparation d'un futur programme de coopération dans ce domaine, la visibilité de l'action, l'intitulé du programme et son contenu tiennent compte de l'image de marque de l'UE, dénomination à convenir entre la DG RELEX, la DG EAC et la DG AIDCO pendant la phase d'identification.

#### **Objectif**

L'action vise, par l'appui à des projets conjoints, à renforcer les liens entre les institutions académiques des deux régions afin de contribuer à développer un espace d'enseignement supérieur commun, tenant compte, suivant la Déclaration de Vienne, du renforcement des liens culturels entre les deux régions.

Les leçons de l'expérience passée devront être prises en compte pour la formulation d'une nouvelle initiative. Des activités menées dans le contexte de l'espace commun d'enseignement supérieur ALCUE seront prises en compte. Un effort de visibilité et de communication sera fait en particulier pour favoriser l'accès aux bourses aux étudiants et enseignants provenant des niveaux socio-économiques bas et des pays les plus pauvres.

#### **Objectifs spécifiques**

1. Renforcement des capacités des institutions d'éducation supérieure y compris au niveau administratif ; renforcement du dialogue sur les systèmes d'éducation supérieure :
  - Renforcer et rapprocher des systèmes d'enseignement supérieur ; favoriser la reconnaissance mutuelle entre les institutions, notamment au niveau des enseignements, formations et diplômes ; favoriser la mobilité des enseignants ;

- Favoriser la mobilité des intervenants dans le domaine de l'éducation supérieure
  - Soutenir la mise en réseau des institutions d'enseignement supérieur, centres de recherche, de formation, les entreprises ;
  - Promouvoir et diffuser des bonnes pratiques et favoriser des synergies ;
  - Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information ;
  - Promouvoir la collaboration entre les universités, institutions d'enseignement supérieur, centres de recherche et le monde de l'entreprise.
  - Favoriser des mesures appropriées afin d'assurer un équilibre entre pays, genre et promouvoir la participation des participants provenant des pays les plus pauvres.
2. Renforcer la mobilité des étudiants post-gradués latino-américains, de troisième cycle (avec une attention particulière pour l'image européenne).

### **Montant**

40 % du Programme Indicatif Régional 2007-2013 (223 M €)

### **Bénéficiaires directs**

Les réseaux d'institutions d'enseignement supérieur reconnus officiellement, les étudiants de deuxième et de troisième cycle, les intervenants dans le secteur, les enseignants et chercheurs des institutions concernées.

L'association du monde des entreprises sera envisagée pour faire le lien éducation / emploi.

### **Activités**

Des projets conjoints développés au sein de réseaux d'institutions :

- 1) soutien à la capacité institutionnelle, par exemple, mise en place de curricula conjoints, amélioration de la gestion de l'enseignement universitaire
- 2) soutien à la mise en place de formations dans des domaines porteurs pour les pays concernés (sciences naturelles, ingénierie, médecine, technologie, sciences sociales, le droit et notamment les droits humains, éducation bilingue, environnement, domaines pluridisciplinaires).

### Types de projets conjoints

- Echanges d'informations et d'expériences, de bonnes pratiques, d'actions de diffusion, de publications
- Etudes, séminaires et formations
- Soutien à la connectivité des réseaux
- Mobilité des intervenants dans le domaine de l'éducation ainsi que des étudiants universitaires
- Méthodes, contrôle de la qualité.

### Indicateurs de résultats

- Nombre d'actions générées : 4.000 bourses pour des Latino-américains dans l'UE (objectif fixé par [voir COM (2005) 636 final - 8/du 08.12/2005, Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine)
- Expériences de réformes et actions réalisées à partir du programme.
- Nombre de participants dans les programmes et les bourses.
- Représentativité des pays et des régions moins favorisés.
- Pérennité des réseaux ; utilisation de systèmes d'évaluation institutionnels et leurs résultats.
- Nombre de thèses et de publications conjointes.
- Flux de mobilité d'étudiants et de post-gradués
- Visibilité.

**Code DAC : 11420 Enseignement supérieur**

**2. Soutien à des projets menés par des organisations œuvrant à la compréhension mutuelle entre l'UE et l'Amérique latine.**

***Objectif***

L'action vise à améliorer la compréhension mutuelle entre les deux régions dans le but de contribuer au développement des pays d'Amérique latine. La Commission a fait de cet objectif une priorité, présentée dans la Communication<sup>2</sup> «Un partenariat renforcé entre l'UE et l'Amérique latine ».

***Objectifs spécifiques:***

Soutenir des projets et actions ciblant les questions de développement menés par des organisations spécialisées dans l'analyse et la promotion des relations entre l'UE et l'Amérique latine. Ces projets et actions devront notamment permettre la promotion des politiques de développement menées par l'UE et l'Amérique latine dans le cadre du « partenariat stratégique » (notamment en matière de cohésion sociale, intégration régionale, multilatéralisme, lutte contre la drogue, énergie, environnement etc.);

***Bénéficiaires directs:***

Organisations non étatiques capables de mener des activités d'information et d'échange de savoirs sur les questions de développement concernant les pays de l'Amérique latine.

***Activités***

- projets d'information et de promotion des politiques menées dans le cadre du partenariat stratégique;
- études et analyse de ces politiques/production de documents de réflexion;
- organisation d'événements/actions de visibilité pour la promotion de ces politiques (conférences, séminaires, rencontres, formations etc.);
- production et diffusion de publications (notamment via Internet);
- coopération avec les médias.

Les organisations retenues devront être en mesure de fournir des indicateurs permettant de mesurer l'impact des activités menées, en termes de sensibilisation des publics visés.

**Code DAC : 15110 - Politique / planification économique et du développement ; 16050 - Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base ; 43082 - Institutions scientifiques et de recherche**

---

<sup>2</sup> Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen du 8.12.2005, COM(2005) 636 final.

**PROGRAMMATION PLURIANNUELLE INDICATIVE**

<b>ACTIONS</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>TOTAL 2007-2010</b>	<b>TOTAL 2007-2013</b>
<b>Cohésion sociale et territoriale</b> URB-AL, EUROsociAL Contrôle du trafic de drogues	50,0		30,0 6,0	40,0	131,0	194,0
----- Action transversale : Environnement				5,0		
<b>Intégration régionale</b> AL-INVEST @LIS	50,0	22,0			72,0	139,0
<b>Compréhension mutuelle / Education supérieure</b> ALFA ERASMUS MUNDUS Volet Coop. Ext. Compréhension mutuelle	45,0 1,8	41,6	40,0		128,4	223,0
<b>TOTAL</b>	146,8	63,6	76,0	45,0	331,4	556,0